



La Fondation du Patrimoine s'associe à la restauration du Moulin de Châtillon en mobilisant le mécénat de particuliers et d'entreprises par la présente souscription.

Un des derniers des 57 moulins à eau installés sur la nonchalante rivière Essonne, le Moulin de Châtillon est situé dans un cadre exceptionnel de verdure, au milieu de 4 hectares de marais jouissant d'une flore intéressante. C'est en 1959 qu'il cessa de fonctionner et son meunier vient de disparaître.



LE PROJET

L'objectif est de restaurer ce patrimoine pour en faire un lieu d'échanges, de rencontres, de formation et d'informations sur la filière «blé-farine-pain».

Le Canton de Puiseaux est un espace rural fortement lié à l'activité agricole. C'est un secteur qui crée des richesses et des emplois. Par leur travail, leur faculté d'adaptation aux nouvelles techniques raisonnées et durables, et de leur persévérance dans ce métier difficile mais vital, les agriculteurs participent au dynamisme économique de notre territoire.

Les français, et peut-être ici plus qu'ailleurs, sont profondément attachés à leur agriculture. Ils s'intéressent à la qualité des produits mais aussi à leur élaboration.

Le Moulin de Châtillon trouve alors sa véritable vocation en devenant un lieu d'échanges «autour du pain».



Afin de mener à bien cette restauration, la Communauté de Communes du Canton de Puiseaux a décidé de lancer une 2^{ème} souscription publique, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire autour d'un grand projet : en faisant un don, chacun peut ainsi participer à la sauvegarde de notre patrimoine commun **tout en bénéficiant d'une économie d'impôt.**



**APPORTEZ VOTRE SOUTIEN À LA FONDATION DU PATRIMOINE
POUR LA SAUVEGARDE DE CE MONUMENT
ET PROFITEZ D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT !**

Oui, je fais un don pour aider à la restauration du Moulin de Châtillon.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Moulin de Châtillon » et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

**Mon don est de euros
et je bénéficie de l'économie d'impôt.**

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- **de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don** et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*

- **OU de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don** dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). *Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'Impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

- de l'Impôt sur le Revenu
- de l'Impôt sur la Fortune
- de l'Impôt sur les Sociétés

NOM ou SOCIETE :

.....

Adresse :

.....

.....

Code postal-Ville :

Je souhaite que mon don reste anonyme.

Coupon-réponse à renvoyer à :
Fondation du Patrimoine
Délégation Régionale Centre-Est
Parc d'activités d'Ingré
45926 ORLEANS Cedex 9

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

Fondation du Patrimoine
Délégation Régionale Centre Est
Parc d'activités d'Ingré
45926 ORLEANS cedex 9



Le Crédit Agricole Centre Loire est partenaire de la Fondation du Patrimoine pour la réalisation de ce dépliant.

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs. Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Ressources :

- un réseau de bénévoles
- un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Départements).

MEMBRES FONDATEURS

AXA, Bellon S.A. (Sodexo-Alliance), Crédit Agricole SA, Vivendi, Fimalac, Danone, Devanlay, Fondation Electricité de France, Indreco, L'Oréal, Michelin, Shell France, Parcs et Jardins de France, Fédération Française du Bâtiment.

FONDATION

DU
PATRIMOINE



Préservons aujourd'hui l'avenir



Restauration du Moulin de Châtillon (Ondreville-sur-Essonne)

